

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-111

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

**Membre absent :** aucun

**Nombre de présents :** 27

**Nombre de pouvoirs :** 6

**Nombre de votants :** 33

**OBJET** **DECLARATION PREALABLE POUR L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE DU PARC DES CHENES**

La Commune d'Écully bénéficie d'un patrimoine végétal et arboré (près de 4 000 sujets) exceptionnel à préserver. L'existence de cette richesse écologique et paysagère ne dispense pas la Ville d'assumer ses devoirs en matière de sécurité des personnes et des biens.

Sur la base des inventaires du patrimoine arboré réalisé par une entreprise spécialisée et sur les contrôles internes des agents du service paysage et biodiversité, il a été constaté sur le Parc des Chênes que plusieurs sujets présentaient un état sanitaire qualifié de mort faisant ainsi peser un risque de dangerosité tant pour les biens que pour les personnes.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20231220-DELIB\_2023\_111-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2023

Leur déclin est dû à des agressions humaines (travaux, véhicules, pollution), à des conditions naturelles (vent, orage, sécheresse) et à des maladies-parasites.

Ces arbres étant situés en Espace Boisé Classé et en Espace Végétalisé à Valoriser, il convient d'engager une procédure de déclaration préalable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable nécessaire, en vue de l'abattage de 11 arbres, tous entièrement secs ou en grande partie et situés dans le Parc des Chênes.

Afin de pérenniser ce patrimoine, la Commune replantera des sujets sur le secteur concerné, pendant l'hiver 2023-2024.

De plus, certains de ces arbres abattus seront laissés en « totem » à une hauteur d'environ 3,5 mètres, sans branches, afin de favoriser la vie de la microfaune et de la micro-biodiversité ; d'autres seront sculptés par des artistes afin de sensibiliser au mieux à la présence de la nature en Ville.

— — — — —

La Commission Urbanisme et Qualité de Vie réunie le 4 décembre 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable au nom de la Commune en vue de procéder à l'abattage des 11 arbres situés Parc des Chênes ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toute demande liée à ces travaux ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents à cette demande.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 20 décembre 2023

La Secrétaire,



**Géraldine BALLIGAND**

Le Maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le 26 DEC. 2023  
Le Maire



**Sébastien MICHEL**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20231220-DELIB\_2023\_111-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2023